



Commune de
MAIZET

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le mardi 7 septembre, à 19h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M Gilbert DUVAL, maire.

Présents : Céline LE CORSU, Gilbert DUVAL, Dominique PUPIN, Guillaume DELOM de MEZERAC, Clément SPONHAUER, GARNIER Sylvaine, GRANET Benjamin.

Procurations : Jean-François CHAPALAIN à Gilbert DUVAL, Sophie DESQUESNE à GRANET Benjamin, BRIZE Brigitte à SPONHAUER Clément, ANQUETIL Patrick à LE CORSU Céline.

Désignation du secrétaire de séance : Clément SPONHAUER

Approbation du compte rendu de la séance du 9 juillet : approuvé à l'unanimité.

Adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols (SIMAU)

Le Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) a été créé en 2015. Sa mission est l'instruction des autorisations et des actes d'urbanisme pour le compte des communes adhérentes.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon assure la gestion administrative et financière du SIMAU.

Aussi, afin de formaliser l'engagement de la communauté de communes et des communes adhérentes, une convention est établie. Celle-ci a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du service.

Vu l'article R423-15 du code de l'urbanisme ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon, du 22 avril 2021, portant sur le service commun pour l'instruction des autorisations du droit des sols ;

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal :

- D'adhérer au Service d'Instruction Mutualisé des Actes d'Urbanisme (SIMAU) à compter du 01 mai 2021 pour une durée d'un an renouvelable
- D'autoriser le Maire à signer cette convention, afin de confier l'instruction du droit des sols au service instructeur créé et dénommé SIMAU (service d'instruction mutualisé des actes d'urbanisme)
- D'autoriser le Maire à transmettre au service instructeur tous les documents d'urbanisme nécessaires à la mise en œuvre de sa mission ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte.

Travaux d'aménagement extérieur de la mairie :

M le Maire présente un devis de l'entreprise BISSON TP pour l'aménagement extérieur à la mairie et notamment l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le devis s'élève à 9 155 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis et autorise m le Maire à le signer.

Défense incendie :

Le schéma communal a été validé par le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

3 devis ont été réalisés. Les travaux sont estimés à 140 000 € H.T.

La dépense est subventionnable à hauteur de 50 % au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) sur un contrat de 4 ans et à 30 % au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal autorise M le Maire à faire les demandes de subvention au titre de l'APCR et de la DETR.

Travaux d'assainissement les Ifs et Vayande :

Le démarrage des travaux est prévu en octobre. La départementale 212 sera fermée à la circulation pendant 15 jours. Les travaux seront effectués autant que possible pendant les vacances scolaires afin de ne pas gêner le circuit de la ligne commerciale des bus verts et le transport scolaire.

Point finances :

M le Maire fait le point sur l'état de consommation des crédits.

Questions diverses :

- Dans le cadre du plan de relance de la transition énergétique, des devis d'isolation vont être réalisés pour transmission à la communauté de communes afin qu'elle monte un dossier de demande de subvention.
- Signalisation au sol pour le bus scolaire sur la place de l'Église : un devis va être demandé
- M Sponhauer informe l'assemblée que la question de l'absence de passage piétons rue de la Fontaine lui a été posée. M le Maire répond qu'effectivement une réflexion doit être menée pour sécuriser cette rue et réglementer le stationnement.
- M le Maire a rencontré le nouveau lieutenant de la brigade de gendarmerie d'Evrecy.
- Façade de la mairie: un essai de nettoyage va être réalisé par l'entreprise Pompanon
- Les défibrillateurs ont été livrés: 1 sera posé dans la salle du Val de Maizet et l'autre à l'extérieur de la mairie.

Séance levée à 21h20.